

Interpellation du conseiller communal Philippe Boïketé visant à plus de transparence dans la mise à disposition d'espaces évènementiels à la population.

Au Collège des Bourgmestre et échevins,

La commune dispose d'une dizaine d'infrastructures sportives, une quarantaine de salles polyvalentes et une petite dizaine de jardins. Certaines de ces infrastructures sont régulièrement utilisées pour les activités promotionnelles des membres du Collège. Elles pourraient aussi être mises à disposition de la population et des asbl communales. Quand des personnes privées ont accès à ces infrastructures, cela se fait toujours de manière confidentielle. Aujourd'hui, lorsqu'un habitant ou une asbl souhaite occuper un espace communal pour un évènement (naissance, anniversaire, communion, décès, séminaire, diplomation, etc), il ne sait pas à qui s'adresser. En général, il est très vite orienté vers l'autorité politique. Dans beaucoup de communes, la réservation des infrastructures par des tiers se fait directement auprès de l'administration et souvent en ligne. Simple, rapide et surtout objectif.

Serait-il possible de faire l'inventaire de toutes les infrastructures qui pourraient être mises à disposition de la population ?

Dans un souci d'équité, la commune compte-t-elle adopter un règlement pour plus de transparence dans la mise à disposition d'espaces évènementiels à la population ?